

11.—Bilan fédéral, 31 mars 1956-1958—fin

Détail	1956	1957	1958
	\$	\$	\$
Passif—fin			
Passif courant à vue—fin			
Dette échue.....	31,876,201	35,989,816	23,488,803
Intérêt dû.....	58,231,988	59,158,908	57,081,245
Intérêts courus.....	129,765,259	119,958,733	129,053,772
Autres exigibilités.....	29,547,890	29,093,529	27,144,833
	969,464,485	1,002,908,644	874,873,304
Comptes de dépôt et de fiducie.....	166,342,688	167,575,354	187,018,117
Rentes, assurances et pensions			
Rentes sur l'État.....	930,221,101	989,285,939	1,047,641,226
Comptes de pension des services permanents.....	346,373,948	426,305,539	513,868,559
Compte de pension et de retraite.....	804,236,283	918,943,987	1,045,760,439
Divers.....	104,784,090	92,623,457	105,542,600
	2,185,615,422	2,427,158,922	2,712,812,824
Solde de crédits non versés aux comptes spéciaux			
Compte de matériel pour la Défense nationale (art. 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense).....	281,933,743	236,075,184	211,739,028
Divers.....	61,739,713	76,481,065	73,628,240
	343,673,456	312,556,249	285,367,268
Comptes d'ordre.....	51,566,525	47,576,093	113,363,182
Dette non échue			
Obligations			
Payables au Canada.....	12,955,758,750	12,391,604,000	12,368,295,700
Payables à Londres.....	51,811,453	51,811,453	51,811,453
Payables à New-York.....	300,000,000	300,000,000	300,000,000
Bons et billets du Trésor			
Payables au Canada.....	2,100,000,000	1,625,000,000	1,525,000,000
	15,407,570,203	14,368,415,453	14,245,107,153
Total, passif.....	19,124,232,779	18,326,190,715	18,418,541,848

Dette garantie.—En plus de sa dette directe, le Canada a aussi de lourdes obligations indirectes qui découlent principalement de la garantie, par l'État, des obligations des chemins de fer qui forment aujourd'hui le réseau national et de leurs extensions subséquentes. Depuis 1932, certains prêts bancaires ont été garantis en vertu des différentes lois de secours, de la loi nationale sur l'habitation, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants. Avec l'entrée en activité de la Banque du Canada, le 11 mars 1935, la garantie du dépôt que chaque banque à charte doit maintenir à la Banque du Canada est entrée en vigueur. Cette garantie devra être invoquée "si les biens et l'actif de la Banque ne suffisent pas à couvrir ses dettes et engagements et si la Banque suspend le paiement de l'une de ses obligations"